

2015/2016

**Initiative des futurs
chefs de file de la
recherche (IFCFR)**

Lignes directrices

(Concours – septembre 2014)

8 août 2014

TABLE DES MATIÈRES

A. Renseignements généraux	3
1) Les partenaires.....	3
2) Date limite pour la soumission des demandes	4
3) Demandes incomplète / inacceptables	4
4) Résultats de concours.....	4
5) Statut de non-employé	4
6) Informations publiques	5
7) Exigences d'ordre déontologique.....	5
8) Coûts indirects.....	6
9) Publications	6
10) Les quatre thèmes de la recherche en soins de santé	6
11) Examineurs non spécialisés.....	7
12) Demandes multiples.....	7
13) État des publications	7
B. Politique sur l'intégrité dans la recherche	8
C. Renseignements spécifiques concernant le programme	9
1) Description	9
2) Pertinence	9
3) Critères d'admissibilité	10
4) Critères d'évaluation	12
5) Durée de la subvention	12
7) Suivi des progrès	15
8) Rapport final	15
D. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	16
1) Lignes directrices relatives au programme de recherche proposé	16
2) Lignes directrices budgétaires	17
Coordonnées.....	19

A. Renseignements généraux

1) Les partenaires



FONDATION^{MC}
DES MALADIES
DU CŒUR
ET DE L'AVC

Organisme bénévole de bienfaisance en santé, la **Fondation des maladies du cœur et de l'AVC** mène la lutte vers l'élimination des maladies du cœur et des accidents vasculaires cérébraux (AVC) et la réduction de leur impact grâce à des initiatives pour prévenir les maladies, préserver la vie et favoriser le rétablissement. Ensemble, éliminons les maladies du cœur et les AVC pour vivre en santé.



L'ASSOCIATION PULMONAIRE

L'**Association pulmonaire du Canada** travaille à améliorer et à promouvoir la santé pulmonaire, aux paliers communautaire, provincial et national. Nous nous intéressons aux maladies pulmonaires chronique comme l'asthme et la maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC), aux maladies infectieuses comme la tuberculose, la grippe et la pneumonie, et aux troubles respiratoires comme l'apnée du sommeil. Nous finançons des recherches médicales de calibre mondial, au Canada, afin de développer des traitements – et éventuellement des remèdes – pour les maladies pulmonaires.



CIHR IRSC

Les **Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)** sont l'organisme du gouvernement du Canada chargé d'investir dans la recherche en santé. Leur objectif est de créer de nouvelles connaissances scientifiques et d'en favoriser l'application en vue d'améliorer la santé, d'offrir de meilleurs produits et services de santé, et de renforcer le système de soins de santé pour les Canadiens.



Pfizer Canada inc. est la filiale canadienne de Pfizer Inc., l'une des principales entreprises biopharmaceutiques à l'échelle mondiale. Notre gamme diversifiée de produits de soins de santé comprend des médicaments et des vaccins figurant parmi les plus populaires et les plus prescrits dans le monde. Fidèle à son principe directeur, « Ensemble, vers un monde en meilleure santé », Pfizer mène des travaux de recherche et de développement dans plusieurs domaines thérapeutiques.



Société canadienne de cardiologie
Communauté. Connaissances. Leadership.

La **Société canadienne de cardiologie (SCC)** est le porte-parole national des médecins et des scientifiques dans le domaine cardiovasculaire. Elle s'est donné pour mission d'améliorer la santé et les soins cardiovasculaires par le transfert de connaissances dans la pratique au moyen de la diffusion de la recherche et de la promotion des meilleures

pratiques, le perfectionnement professionnel, et son rôle de premier plan dans les politiques en matière de santé.



Réseau des allergies, des gènes et de l'environnement

– **AllerGen** travaille pour catalyser et appuyer la découverte, le développement, le réseautage, le renforcement des compétences, la commercialisation et les activités de transfert et de mobilisation des connaissances pour contribuer à la réduction de morbidité, de mortalité, et du fardeau socioéconomique des allergies, de l'asthme et de l'anaphylaxie pour le bénéfice des Canadiens et la communauté internationale.

2) Date limite pour la soumission des demandes

Toutes les demandes soumises au programme de l'Initiative des futurs chefs de file de la recherche (IFCFR), y compris à l'APC, doivent porter la date d'oblitération du 15 septembre 2014 à 16 h (HAE), au plus tard à l'address suivant:

Département de recherche
Fondation des maladies du cœur et de l'AVC
222, rue Queen, bureau 1402
Ottawa (Ontario) K1P 5V9

Les demandes expédiées après la date d'échéance seront considérées en retard La FMC se réserve le droit de rejeter les demandes en retard ou incomplètes.

3) Demandes incomplète / inacceptables

Nous conseillons fortement à tous les candidats de lire attentivement et de respecter les directives et les exigences décrites dans ce document sur les lignes directrices.

Afin de maintenir le principe d'équité pour tous, les règlements doivent être respectés lors de la préparation de la demande de IFCFR. Toute infraction aux règlements sera cause de troncation ou de refus immédiat de la demande (sans appel).

La FMC se réserve le droit de rejeter les demandes incomplètes.

4) Résultats de concours

Les résultats du concours sont transmis sur le site Web de recherche de la FMC (www.hsf.ca/research) en avril. Les lettres officielles seront expédiées à l'avance, soit le **30 avril 2015**.

Les résultats officiels des demandes soumises à l'APC seront affichés sur le site Web sur les recherches de l'APC (http://www.poumon.ca/about-propos/research-recherches_f.php) en avril. Les lettres officielles seront expédiées à l'avance, soit le **30 avril 2015**.

5) Statut de non-employé

L'octroi d'une bourse ne doit pas être considéré comme un contrat de travail ni comme toute autre forme d'association entre le récipiendaire et le bienfaitrice.

6) Informations publiques

Les candidats retenus doivent savoir que le titre de leur projet de recherche et leur sommaire vulgarisé peuvent être utilisés sans avis et rendus publics ou inclus dans les publications de la Fondation ou de l'APC sans préavis. Les candidats sont avisés de ne pas dévoiler dans ces sections tout renseignement pouvant affecter leur droit de propriété intellectuelle.

Nous aimerions encourager les candidats à faire comprendre l'importance de la recherche aux donateurs de la Fondation ou de l'APC et au grand public. Avec la situation économique difficile qui ne s'améliore pas, la collecte de fonds pour appuyer la recherche scientifique est en vérité une tâche de plus en plus ardue. Nous devons plus que jamais faire savoir aux donateurs et au grand public que leurs dons servent à appuyer des projets de recherche de qualité mondiale. Parmi les acteurs sociaux, vous êtes les meilleurs ambassadeurs pour expliquer à la population le rôle de la recherche dans l'amélioration de la santé du cœur et des poumons, ainsi que l'importance d'alléger le fardeau que représentent les maladies du cœur, les accidents vasculaires cérébraux et les maladies pulmonaires.

7) Exigences d'ordre déontologique

En signant et en soumettant leur demande à la FMC, les candidats s'engagent à ce que toute expérience soit conforme aux règles d'éthique de l'institution et respectent les lignes directrices suivantes ainsi que les politiques de recherche de l'institution hôte, selon les cas.

La Fondation et l'APC se réservent le droit d'exiger à l'occasion d'autres formulaires d'approbation en cours de projet. Les formulaires soumis avec la demande doivent être valides pendant au moins 30 jours après la date marquant le début de la période de subvention.

Les demandeurs doivent s'assurer que toutes les expériences respectent les lignes directrices suivantes ainsi que les politiques de recherche de l'institution hôte, selon le cas :

- Énoncé de politique des trois Conseils : *Éthique de la recherche avec des êtres humains*¹.
- Bonnes pratiques cliniques (BPC)
- Bonnes pratiques de laboratoire (BPL)
- Pour ce qui est de l'expérimentation avec des animaux de laboratoire, les lignes directrices et les normes formulées par le Conseil canadien de protection des animaux².
- Les lignes directrices et les normes relatives aux dangers biologiques et chimiques paraissant dans le document *Lignes directrices en matière de biosécurité en laboratoire*³ de l'Agence de la santé publique du Canada.
- Toutes les recherches portant sur les cellules souches pluripotentes humaines doivent se conformer aux *Lignes directrices en matière de recherche sur les cellules souches pluripotentes humaines*⁴ des IRSC. L'établissement doit aviser la Fondation des résultats de l'examen mené par le Comité de surveillance sur les cellules souches des IRSC.

¹ Consultez le www.ger.ethique.gc.ca/fr/policy-politique/initiatives/tcps2-epc2/Default/ pour plus de détails.

² Consultez le www.ccac.ca/fr/normes/lignes_directrices pour plus de détails.

³ Consultez le www.phac-aspc.gc.ca/publicat/lbg-ldmbl-04/index-fra.php pour plus de détails.

⁴ Consultez le www.cihr-irsc.gc.ca/f/42071.html pour plus de détails.

8) Coûts indirects

La FMC et l'APC ne finance que les coûts directs de la recherche; les sommes qu'elle octroie ne doivent pas être utilisées pour des coûts indirects. Aux fins de la présente politique, on entend par « coûts indirects de la recherche » les coûts qui ne peuvent être associés directement à un programme de recherche ou à une subvention d'exploitation en particulier, y compris les coûts liés au fonctionnement ordinaire et à l'entretien des installations (des laboratoires aux bibliothèques), à la gestion du processus de recherche (de la gestion des subventions à la commercialisation) ainsi qu'à la conformité à la réglementation et à la sécurité (notamment l'éthique, la protection des animaux et l'évaluation environnementale).

9) Publications

Un chercheur principal doit reconnaître le soutien de la Fondation, de l'APC et/ou de tous les partenaires pertinents dans toutes les publications et présentations scientifiques liées à la subvention en utilisant la formulation suivante : « *Cette recherche a été financée au moyen d'une subvention offerte par XXX dans le cadre de l'IFCFR.* » De plus, tous les rapports provisoires ainsi que le rapport technique final doivent être accompagnés d'un exemplaire des publications et des présentations. Pour faciliter la mise en œuvre des programmes de transfert et de mise en commun des connaissances de la Fondation et/ou de l'APC, nous vous demandons d'aviser la Fondation et/ou l'APC à l'avance de la date de parution de toute publication importante et/ou de tout communiqué de presse relatif à une recherche financée par la Fondation et/ou l'APC.

10) Les quatre thèmes de la recherche en soins de santé

Les candidats de l'IFCFR doivent estimer la proportion de la recherche proposée et du budget de celle-ci qui relève de chacun des quatre thèmes de recherche en santé. Ces données sont recueillies aux fins de la Fondation et de l'APC uniquement.

Les quatre (4) thèmes de la recherche en santé, tels que définis par les Instituts de recherche en santé du Canada, sont les suivants:

La recherche biomédicale fondamentale (I)

Recherche qui a pour but de comprendre le fonctionnement normal et anormal de l'organisme humain aux niveaux moléculaire, cellulaire, organique ou de l'ensemble du corps, incluant la création d'outils et de techniques à cet effet, ainsi que le développement de nouveaux traitements ou dispositifs qui améliorent la santé et la qualité de vie, jusqu'à leur application sur des sujets humains. Ces études portant sur des sujets humains sont sans but diagnostique ou thérapeutique.

La recherche clinique (II)

Recherche qui a pour but d'améliorer le diagnostic et le traitement – incluant la réadaptation et les soins palliatifs – de maladies ou de blessures, ainsi que la santé et la qualité de vie des personnes qui traversent des étapes normales de la vie. Recherche sur le traitement lui-même ou les moyens de traiter les patients.

Les systèmes et services de santé (III)

Recherche qui a pour but d'améliorer l'efficacité des professionnels et des systèmes de santé en agissant sur la politique et la pratique professionnelle. La recherche menée par les services de santé est un domaine multidisciplinaire d'investigation scientifique qui étudie l'impact des facteurs sociaux, des systèmes de financement, des structures et des procédés organisationnels, des technologies de la santé et des comportements personnels sur l'accès aux soins de santé, sur leur qualité et leurs coûts, et enfin, sur notre santé et notre bien-être à tous.

La santé des populations et les facteurs sociaux, culturels et environnementaux (IV)

Recherche qui a pour but d'améliorer la santé de la population canadienne, ou de sous-populations spécifiques, grâce à une meilleure compréhension de la façon dont les facteurs sociaux, culturels, environnementaux, occupationnels et économiques définissent la santé des personnes.

11) Examineurs non spécialisés

La Fondation et l'APC demandent à des examinateurs non spécialisés de prendre part aux groupes d'experts du Comité d'examen scientifique dans le but d'accroître la responsabilité et la transparence de son processus d'examen et pour s'assurer que la recherche cadre avec ses objectifs et sa mission. La Fondation et l'APC accordent une grande importance à la présentation de sommaires vulgarisés avec chaque demande. Si la demande est acceptée, mais que le sommaire vulgarisé est jugé insatisfaisant, l'affectation des fonds sera approuvée une fois que nous aurons reçu un nouveau sommaire satisfaisant.

12) Demandes multiples

Les principaux chercheurs qui soumettent une demande à l'IFCFR dans le cadre du concours de l'automne 2014 ne peuvent présenter qu'une (1) seule demande (nouvelles subventions ou renouvellements) dans le cadre des concours suivants :

- Concours de subventions de recherche de la Fondation, automne 2014; et/ou
- Examen national des subventions de l'APC, automne 2014.

Les personnes ayant soumis une demande à l'IFCFR ne sont aucunement restreintes en regard des autres concours de subventions de fonctionnement, tel que celui des IRSC.

Les récipiendaires des subventions de l'IFCFR qui ont également réussi à décrocher une subvention de fonctionnement de la Fondation, de l'APC ou d'un autre organisme de financement à titre de chercheurs principaux (ou de cochercheurs principaux) après que la subvention a été accordée par l'IFCFR seront autorisés à conserver cette dernière pendant toute la durée prévue, pourvu qu'il n'y ait ***aucun chevauchement scientifique ou budgétaire associé aux projets de recherche***. Les récipiendaires de la subvention de l'IFCFR doivent informer les organismes de financement de toute nouvelle subvention de fonctionnement obtenue.

Pour obtenir des renseignements sur les demandes multiples ou les demandes de subventions de fonctionnement, veuillez vous reporter aux Lignes directrices pour la présentation de demandes de subvention de recherche de la Fondation ou aux lignes directrices de l'APC pour la présentation des demandes dans le cadre de l'examen national des subventions de l'APC.

13) État des publications

Aucun manuscrit ne doit être joint à la demande, sauf ceux qui ont déjà été publiés, ont été soumis ou acceptés à des fins de publication. Tout manuscrit inclus avec la demande, mais pas encore publié, doit être accompagné d'une attestation du journal en question prouvant qu'il a été soumis, accepté pour la publication ou sous presse. La Fondation n'acceptera pas les lettres indiquant la confirmation de l'acceptation d'un article à des fins de publication après le 1er décembre, car l'examen des demandes par les pairs a lieu au début du mois de décembre.

B. Politique sur l'intégrité dans la recherche

L'objectif premier de la politique de la Fondation et de l'APC sur l'intégrité dans la recherche est, d'une part, de protéger et de défendre l'intégrité du processus de recherche et, d'autre part, d'examiner de façon opportune et ouverte les allégations d'inconduite dans le milieu scientifique. La Fondation et l'APC ont adopté les politiques et les recommandations de base soulignées dans le cadre de référence des trois organismes : *La conduite responsable de la recherche*⁵. Comme condition du financement, tous les récipiendaires de subventions de la Fondation et de l'APC acceptent de respecter les principes et les responsabilités stipulés par cette politique et les dispositions en cas d'inconduite scientifique stipulées plus bas.

La Fondation et l'APC définissent l'inconduite scientifique comme comprenant les gestes qui dérogent à l'« intégrité » telle que définie par le Cadre de référence des trois organismes ainsi que des gestes comme la fabrication, la falsification ou le plagiat lors de la proposition, de l'exécution ou de la préparation des rapports de recherche, de même que dans le signalement des résultats de la recherche.⁶

La Fondation et l'APC prendront les mesures suivantes en cas d'allégations d'inconduite dans le milieu de la recherche :

- Toute allégation d'inconduite dans le milieu scientifique sera d'abord examinée par la Fondation et/ou l'APC afin d'établir si une enquête est justifiée. Si cette dernière se révèle nécessaire, la Fondation et/ou l'APC peuvent alors exiger que celle-ci soit menée par l'institution où travaille la personne considérée comme coupable de conduite répréhensible. Dans les cas d'allégation portant spécifiquement sur le processus de révision par les pairs, l'enquête pourra être menée conjointement par l'institution et la Fondation.
- La Fondation et l'APC ne tiendront pas compte des affirmations verbales d'inconduite. Toutes les allégations doivent être soumises par écrit. L'identité de la personne qui soumet une allégation d'inconduite de la part d'un scientifique sera tenue confidentielle dans la mesure du possible. Il faut cependant reconnaître que les procédures en bonne et due forme signifient habituellement que cette identité sera révélée à l'institution responsable de l'enquête.
- Une fois l'enquête terminée, l'institution sera tenue de soumettre un rapport écrit, qui résumera les résultats de l'enquête et toute mesure future envisagée par l'institution à la suite de ces résultats.
- Dans les cas où il est déterminé qu'une inconduite s'est produite, la Fondation et/ou l'APC pourra prendre des sanctions contre la ou les personnes reconnues coupables. Ces sanctions iront d'une lettre de réprimande jusqu'à une interdiction de demander ou d'obtenir un financement de la Fondation pour une période déterminée.

⁵ Disponible à www.rcr.ethics.gc.ca/fra/policy-politique/framework-cadre/ le Cadre de référence des trois organismes sur la conduite de la recherche a été conçu par les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

⁶ Terminologie adoptée du US Department of Health and Human Services, *Public Health Service Policies on Research Misconduct, Final Rule*. 17 mai 2005.

C. Renseignements spécifiques concernant le programme

1) Description

L'Initiative des futurs chefs de file de la recherche (IFCFR) est un programme de subventions pour les établissements destinés aux chercheurs qui vivent une période de transition entre le stage postdoctoral et le début de leur carrière professionnelle dans les domaines de la recherche en santé cardiovasculaire, vasculaire cérébrale et/ou respiratoire.

Cette initiative vise à soutenir la réussite des nouveaux chercheurs en début de carrière. Grâce à cette initiative, des partenaires offriront des fonds destinés aux subventions pour les établissements, qui mettront en place un ensemble de conditions favorisant le lancement d'une grande carrière pour les futurs chefs de file de la recherche dans les domaines de la santé cardiovasculaire, vasculaire cérébrale/respiratoire.

Ce soutien peut être offert pendant un maximum de trois (3) ans. Un nombre limité de subventions de l'IFCFR seront soutenues par la Fondation et l'APC en tout temps. Les fonds de l'IFCFR ne peuvent servir qu'à des fins de financement de recherches menées au Canada. Toutes les subventions entrent en vigueur le 1er juillet, à la suite de l'annonce des résultats du concours.

2) Pertinence

Divers organismes ayant un intérêt dans le soutien des chercheurs à cette étape de leur carrière ont établi un partenariat pour financer cette initiative stratégique⁷. Tous les intérêts des partenaires et des domaines de recherche admissibles dans le cadre de cette initiative stratégique sont décrits ci-dessous. On encourage les candidats à traiter d'enjeux scientifiques et de problèmes liés à la recherche en santé de manière explicite dans leurs propositions de projets de recherche, en s'inscrivant dans les problématiques de ces domaines.

La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC soutiendra les candidats acceptés dont les recherches correspondent à notre mission, laquelle consiste à prévenir les maladies, à préserver la vie et à favoriser le rétablissement.

Le Réseau canadien de recherche en santé respiratoire des IRSC soutiendra les candidats acceptés déjà en lien avec un projet en cours ou une plateforme de recherche de ce Réseau.

Le Réseau canadien de recherche en prévention des accidents cerebrovasculaires des IRSC soutiendra les candidats acceptés déjà en lien avec un projet en cours ou une plateforme de recherche de ce Réseau.

Le Réseau canadien de recherche en santé vasculaire des IRSC soutiendra les candidats acceptés déjà en lien avec un projet en cours ou une plateforme de recherche de ce Réseau.

Pfizer Canada Inc. soutiendra les candidats acceptés dont les recherches sont axées sur les services/systèmes dans les domaines cliniques et/ou de soins de santé (thèmes II et III) relativement aux maladies cardiovasculaires.

L'Institut de la santé circulatoire et respiratoire des IRSC soutiendra trois candidats acceptés affiliés à chacun des Réseaux émergents des IRSC suivants : Réseau canadien de recherche en santé respiratoire, Réseau canadien de recherche en prévention des AVC et Réseau canadien de recherche en santé vasculaire.

⁷ Veuillez prendre note que des représentants des organismes partenaires de financement pourraient être présents à titre d'observateurs à l'occasion des discussions ayant lieu durant l'examen par les pairs.

AllerGen NCE soutiendra les candidats acceptés dont les recherches sont en lien avec le Réseau canadien de recherche en santé respiratoire et qui concordent avec la mission et la portée des recherches menées par AllerGen NCE.

3) Critères d'admissibilité

3.1 Général – Expérience de formation / recherche

- a. Les chercheurs principaux doivent avoir un poste à temps plein dans un établissement universitaire ou une institution du Canada. Toutefois, en cas de circonstances particulières, certaines demandes d'autres scientifiques qualifiés seront examinées. Dans ces circonstances, la recherche doit être menée dans une institution canadienne et les chercheurs principaux doivent avoir un poste dans un établissement universitaire ou une institution du Canada en date du 1^{er} juillet, soit la date de début de la subvention. Tous les demandeurs occupant un poste de professeur auxiliaire doivent soumettre une lettre de leur doyen / titulaire de chaire / directeur de division afin d'apporter des précisions sur le poste particulier qu'ils occupent, notamment sur le temps dédié à la recherche et l'infrastructure locale. Ces renseignements peuvent être inscrits dans la lettre d'appui institutionnel.
- b. Au moment de présenter la demande, pas plus de cinq (5) années ne devront s'être écoulées depuis la date de la première nomination professorale à un poste de professeur adjoint ou de professeur clinique adjoint. Il peut s'agir d'un poste d'adjoint dans un domaine où le candidat est admissible à présenter une demande de subvention (à titre de chercheur principal).
- c. Au moment de la présentation de leurs demandes, les principaux chercheurs sont **inadmissibles** s'ils jouissent ou s'ils ont déjà joui, à titre de chercheurs principaux ou de co-chercheurs principaux, d'une subvention de fonctionnement accordé à l'échelle nationale lors d'un examen par des pairs, qui s'élève ou qui s'élevait à 75 000 \$ ou plus par année pendant une période de un (1) an ou plus.
- d. Le candidat doit détenir un diplôme donnant droit aux titres M.D., Ph. D., Pharm. D., D.M.V., ou un diplôme équivalent.

3.2 Autres critères d'admissibilité

- a. Le demandeur doit être un membre confirmé et recommandé d'un réseau partenaire de l'initiative.

Pour les demandes liées au domaine de la maladie cardiaque et/ou des AVC, cela comprend le Réseau canadien pour la prévention des accidents cerebrovasculaires des IRSC et/ou le Réseau canadien de recherche en santé vasculaire des IRSC. Pour les demandes liées au domaine respiratoire, cela comprend le Réseau canadien de recherche en santé respiratoire des IRSC.



Reseau canadien pour la prevention des accidents cerebrovasculaires

Dr. Lisa Welikovitch, Comité de direction
Institut cardiovasculaire Libin de l'Alberta
Tél: (403) 944-4243

Courriel:

Lisa.Welikovitch@albertahealthservices.ca



Réseau canadien de recherche en santé vasculaire

Dr. Mark Eisenberg, Coresponsable de la création de la capacité
Université McGill
Tél: (514) 340-8222, poste 3907
Courriel: mark.eisenberg@mcgill.ca



Réseau canadien de recherche en santé respiratoire

Dr. Shawn Aaron, Directeur de RCRR
l'Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa
Tél: 613-737-8899, poste 74729
Courriel: saaron@ohri.ca

Les candidats doivent communiquer avec l'un de ces réseaux avant de soumettre leur demande au concours de l'IFCFR, afin de s'assurer que le programme de recherche proposé s'inscrit dans les objectifs du réseau. Plus particulièrement, les candidats seront tenus de présenter :

- Le CV commun canadien du candidat (<https://ccv-cvc.ca/loginresearcher-fra.frm>)
- Une lettre d'accompagnement d'une page au maximum décrivant le programme de recherche proposé, le lien entre leurs travaux et le réseau, et leur apport potentiel au réseau si le financement leur est accordé (interligne simple, police de caractères de 12 pt avec des marges de 2,5 cm).

Ces documents devraient être fournis au plus tard le 15 août, 2014. Les candidats qui ont soumis à cette date seront informés par écrit par le réseau avant le 22 août, 2014 de la pertinence du programme proposé pour le réseau. Les candidats admissibles pourront alors présenter une demande complète à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC.

- b. Les demandes présentées à l'IFCFR doivent être appuyées par l'université ou l'établissement où le demandeur mènera la recherche proposée. L'université ou l'établissement doit être garante du rang académique approprié du demandeur, de l'intégration de celui-ci, de son temps de recherche protégé, du mentorat structuré, de l'espace, du matériel, du cheminement professionnel et du soutien au démarrage opérationnel.
- c. Le recteur et le directeur du département (ou équivalents institutionnels) doivent garantir aux demandeurs la protection de leur temps de recherche.
 - i) **Les candidats possédant un diplôme professionnel de troisième cycle dans le domaine de la santé (p. ex. M.D., Pharm. D., D.M.V., ou d'autres membres accrédités d'une profession de la santé réglementée possédant un doctorat) qui détiennent un permis d'exercice dans une province ou un territoire du Canada, doivent obtenir la garantie selon laquelle au moins 50 % de leur temps sera réservé à la recherche.**

- ii) **Les candidats possédant un doctorat ou un diplôme professionnel de troisième cycle dans le domaine de la santé (p. ex. M.D., Pharm. D., D.M.V., ou d'autres membres accrédités d'une profession de la santé réglementée possédant un doctorat), qui ne détiennent aucun permis d'exercice dans une province ou un territoire du Canada** doivent obtenir la garantie qu'au moins 75 % de leur temps sera réservé à la recherche. Veuillez communiquer avec le département de recherche de la Fondation avant d'envoyer la demande si vous avez toujours des questions au sujet de l'admissibilité.

4) Critères d'évaluation

- a. Toutes les demandes sont soumises à un examen par les pairs de la Fondation, dont certains sont des examinateurs experts dans les domaines de recherche qui concordent avec ceux des organismes partenaires. Les demandes liées à la santé respiratoire seront évaluées par des examinateurs possédant une expertise appropriée dans le domaine pulmonaire.
- b. Voici les plus importants critères d'évaluation des demandes présentées dans le cadre de l'Initiative des futurs chefs de file de la recherche :
- La formation universitaire et l'expérience en recherche du demandeur;
 - Le soutien des établissements, y compris la qualité de l'environnement de recherche, le mentorat, le cheminement professionnel, le soutien au démarrage opérationnel/aux salaires, mentorat et intégration au sein du réseau;
 - La qualité et l'originalité du programme de recherche.

5) Durée de la subvention

La subvention sera accordée pendant trois (3) ans. Un candidat accepté par l'IFCFR n'est pas autorisé à renouveler sa subvention ni à en demander une autre dans le cadre d'une nouvelle proposition de recherche. Au cours de la troisième année, les fonds seront accordés moyennant la présentation d'une preuve selon laquelle le chercheur principal ou le cochercheur principal a obtenu une subvention de fonctionnement ou a présenté une demande de subvention de fonctionnement auprès d'un organisme subventionnaire national reconnu au cours des deux premières années de la subvention.

6) Exigences liées à la demande

Les candidats doivent soumettre à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC:

- Une (1) copie originale (signée à l'encre fraîche) collationnée avec la demande présentée à l'IFCFR (formulaire HSF CLA R1).
- Une (1) copie originale (photocopie ou impression) collationnée avec la demande présentée à l'IFCFR (formulaire HSF CLA R1).
- Un (1) CD ou une clé USB contenant un (1) document PDF de la demande complète. Veuillez vous reporter à la section 6.1 pour obtenir des renseignements sur la structure et le format de la demande présentée dans un document PDF.

Chaque copie de la demande complète doit inclure :

a. Lettre d'appui institutionnel

Une lettre cosignée par le recteur et le directeur du département (ou équivalents institutionnels) doit être soumise pour confirmer l'engagement de l'établissement à satisfaire les conditions suivantes pendant toute la durée de la subvention. La lettre doit clairement énoncer ce qui suit :

- La confirmation de la protection du temps de recherche du demandeur (cela comprend la façon dont le temps de recherche est financé ([soutien aux salaires]));
- L'intégration à une équipe de recherche établie;
- Un mentorat structuré d'après les pratiques exemplaires;
- Espace et équipement adéquats pour la recherche;
- Garantie d'un soutien aux salaires (grâce à un financement ayant fait l'objet d'un examen par les pairs et/ou à du soutien institutionnel);
- Cheminement professionnel clair comprenant des jalons/attentes;
- Soutien au démarrage opérationnel pendant la durée de la subvention, en conformité avec la politique institutionnelle.

b. Lettre de recommandation du réseau

Une lettre signée par le directeur (ou l'équivalent) d'un réseau partenaire de l'IFCFR doit être jointe pour confirmer que le candidat en fait partie et que l'on soutient sa demande. La lettre doit comprendre des détails sur les activités du réseau, la pertinence de la recherche proposée ainsi que l'intégration du candidat dans le réseau.

c. Programme de recherche proposé

Une description détaillée de cinq (5) pages sur le programme de recherche proposé, le rôle du candidat et la façon dont l'exécution du plan de recherche contribue au perfectionnement du candidat en tant que chercheur indépendant. La proposition de recherche doit comprendre ce qui suit :

- L'hypothèse à tester;
- Les connaissances à ce jour;
- Les méthodes à employer;
- Les résultats et les conclusions attendus;
- Les problèmes possibles et
- Les références pertinentes.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le formatage et l'organisation du programme de recherche proposé à la section D. Renseignements supplémentaires.

d. Chevauchement scientifique, méthodologique ou budgétaire : financement actuel et subventions en attente ou proposées

Vous devez joindre à la demande tous les renseignements nécessaires pour décrire s'il y a chevauchement scientifique, méthodologique ou budgétaire entre la présente demande et toute autre subvention reçue, en attente ou en préparation (c.-à-d. texte inscription des IRSC). Indiquez dans la

demande le pourcentage de chevauchement pour chacune des trois (3) catégories lorsqu'il est indiqué de le faire.

e. Déclaration du candidat

La déclaration du candidat doit fournir un aperçu de sa participation à la recherche cardiovasculaire, vasculaire cérébrale ou respiratoire, souligner les intérêts spécifiques de recherche au sein de ce domaine et décrire les plans pour la recherche et l'avancement de sa carrière.

f. Déclaration du mentor principal

Le mentor principal doit fournir un aperçu des qualifications, des objectifs de carrière à long terme, du plan de perfectionnement pour ce qui est de la recherche et de l'avancement des connaissances du candidat. La déclaration du mentor principal doit comprendre les qualifications du candidat en recherche; son objectif de carrière à long terme; son plan de formation/carrière, y compris un plan pour améliorer son autonomie; son engagement à l'égard du temps de recherche (indiquer le pourcentage du temps du candidat qu'on affectera à la recherche. Décrire l'ensemble des tâches du candidat, y compris l'administration, l'enseignement et le travail en clinique); la disponibilité de soutien pour le programme de recherche du demandeur.

g. Demandes et justifications budgétaires

La subvention de l'IFCFR pour les établissements offre jusqu'à 50 000 \$ par année pendant trois (3) ans (maximum de 150 000 \$).

Les budgets soumis peuvent dépasser 50 000 \$ par année, mais dans de tels cas, le financement provenant d'autres sources et/ou des contributions en espèces doit être décliné et justifié dans la section du budget de la demande.

Vous devez fournir une justification exhaustive des besoins de financement proposés qui sera examinée en profondeur par la Fondation. Si vous ne fournissez pas les détails et la justification nécessaires, il est possible que des coupes soient opérées et donc que le budget final alloué à votre programme soit réduit. D'autres renseignements au sujet des demandes et des justifications budgétaires se trouvent dans la section D. Renseignements supplémentaires.

6.1 Présentation de la demande sur CD ou clé USB

Le candidat doit soumettre une (1) copie en format PDF de la demande complète sur CD ou clé USB. Le nom du fichier PDF devrait suivre la présentation suivante: Nom de famille, prénom – ERLI15 (p. ex., Smith, John – ERLI15). L'étiquette sur le CD ou USB devrait indiquer les renseignements suivants :

- Nom:
- Type de programme: ERLI 2015/2016
- Titre du programme de recherche:
- Date:

Le document PDF devrait être organisé dans le même ordre que la demande imprimée. Les pièces jointes devraient être insérées dans la demande à l'endroit pertinent, c'est-à-dire la proposition détaillée (point 18) devrait être insérée directement après le point 18 dans la demande plutôt qu'à la fin. Les annexes (le cas échéant) devraient apparaître après les CV.

De plus, les sections suivantes du document PDF doivent être marquées d'un signet :

- Sommaire vulgarisé
- Lettre d'appui institutionnel
- Lettre de recommandation du réseau
- Programme de recherche proposé
- Justification du budget
- Les CV Noms des familles (p. ex., CV Smith)

7) Suivi des progrès

Un rapport provisoire doit être soumis à la Fondation au plus tard le 1^{ère} août de chaque année de subvention, et ce, pendant toute la durée de la subvention. Un modèle de rapport provisoire est disponible à l'adresse suivante : <http://hsf.ca/research/fr/node/18>.

Les bénéficiaires des subventions offertes par l'APC doivent soumettre leur rapport provisoire au plus tard le 1^{ère} août de chaque année de subvention, et ce, pendant toute la durée de la subvention. Le modèle de rapport provisoire sera directement mis à la disposition des bénéficiaires par l'APC.

8) Rapport final

Un rapport final doit être soumis à la Fondation au plus tard un (1) mois après la fin de la période de la subvention. Un modèle de rapport provisoire est disponible à l'adresse suivante : <http://hsf.ca/research/fr/node/18>.

Les bénéficiaires des subventions offertes par l'APC doivent soumettre leur rapport final au plus tard un (1) mois après la fin de la période de subvention. Le modèle de rapport final sera directement mis à la disposition des bénéficiaires par l'APC.

D. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

1) Lignes directrices relatives au programme de recherche proposé

a. Mise en page

- Le texte doit être en simple interligne et rédigé en police Times New Roman 12 points ou Arial 11 points (y compris les étiquettes et les descriptions qui accompagnent les schémas, tableaux, graphiques, photographies, etc.).
- Il doit y avoir une marge de 2 cm (3/4 po) tout autour de la page.
- En-tête :
 - « Programme de recherche proposé » (coin gauche)
 - Nom du demandeur (coin droit)
- Pied de page :
 - Numérotation consécutive des pages
 - Le numéro de page doit être centré

b. Organization

- Le Programme de recherche proposé doit être composée principalement de texte et ne peut pas dépasser les cinq (5) pages.
- Pour clarifier davantage la proposition, il est possible d'y inclure des schémas, des graphiques, des tableaux, etc. ou de les mettre en annexe, après les références. Notez bien que les schémas, graphiques, tableaux, etc. insérés dans le document comptent dans la limite de cinq (5) pages. *Après la cinquième page, les pages ne seront PAS évaluées par les examinateurs.*
- Les références doivent être placées à la fin de la proposition de recherche; elles ne compteront pas dans la limite de cinq (5) pages.
- Les schémas, graphiques, tableaux, etc. mis en annexe après les références ne doivent pas dépasser deux (2) pages. *Après la deuxième page, les pages ne seront PAS évaluées par les examinateurs.*
- Tous les autres documents pertinents (questionnaires, méthode de l'étude clinique aléatoire, formulaires de consentement, etc.) pourront être joints à titre de documents distincts.

Si la demande ne respecte pas les lignes directrices susmentionnées, il est possible qu'elle soit jugée inacceptable et retirée du concours.

c. Demandes englobant plusieurs centres ou sites

Cette section porte sur les projets de recherche qui comprennent plusieurs centres ou sites (pour le déroulement de l'activité ou l'emplacement des chercheurs). Les demandes de subvention de recherche présentées à l'IFCFR englobant plusieurs centres ou sites doivent démontrer les avantages de tous les centres ou sites participants. Le demandeur a la responsabilité de s'assurer que les demandes démontrent ce qui suit :

- une probabilité élevée d'avoir une influence sur les politiques, les pratiques, les programmes et (ou) la science;
- l'exécution du projet par plusieurs centres ou sites comporte une importante valeur ajoutée;
- une conception de recherche qui reflète le travail effectué dans chaque centre ou site;
- les rôles et responsabilités de chaque membre de l'équipe travaillant dans chaque centre ou site.

- Il est possible que le budget demandé pour ces projets soit supérieur aux demandes de subvention d'un seul centre ou site, mais il DOIT être bien justifié.

2) Lignes directrices budgétaires

a. Salaires et avantages (à l'exclusion de ceux du candidat)

Les avantages seront offerts jusqu'à un maximum de 30 %. La Fondation et l'APC n'assumeront aucune augmentation de salaire.

Donnez le nom (si vous le connaissez), la catégorie d'emploi et le salaire proposé (y compris les prestations obligatoires) de tous les employés mentionnés dans le budget. Joignez un exemplaire des lignes directrices de l'institution relatives aux niveaux de prestation demandés. Décrivez en quelques mots les responsabilités de chacun des postes pour lesquels vous demandez du soutien et joignez un court CV en annexe pour les postes dont le titulaire a été identifié.

Le salaire des assistants de recherche, des techniciens et des associés de recherche qui n'ont pas été nommés doit également respecter les normes de l'institution dans laquelle le titulaire mène la recherche, sous réserve de l'approbation de la Fondation et l'APC.

En aucune circonstance, les fonds peuvent-ils servir à offrir une rémunération ou des avantages au chercheur principal/candidat.

b. Stagiaires d'été et étudiants diplômés

Le montant des bourses doit concorder avec ceux qui figurent dans les lignes directrices de la fondation de l'APC. Voici le montant des bourses pour chacun des organismes :

- **Stagiaire au niveau doctoral** (Ph. D.) : 21 000 \$ (Fondation et APC);
- **Les stagiaires au niveau postdoctoral** qui possèdent un diplôme professionnel de troisième cycle dans le domaine de la santé (p. ex. M.D., Pharm. D., D.M.V. ou autres membres accrédités d'une profession de la santé réglementée possédant un doctorat) et qui détiennent un permis d'exercice dans une province ou un territoire du Canada : 50 000 (Fondation), 55 000 \$ (APC);
- **Les stagiaires au niveau postdoctoral** qui possèdent un diplôme professionnel de troisième cycle dans le domaine de la santé (p. ex. M.D., Pharm. D., D.M.V. ou autres membres accrédités d'une profession de la santé réglementée possédant un doctorat), mais qui ne détiennent aucun permis d'exercice dans une province ou un territoire du Canada : 40 000 \$ (Fondation), 55 000 \$ (APC).

Dans les cas où aucune valeur comparable n'existe (p. ex. stagiaires d'été, étudiants de premier ou de deuxième cycle), le montant des bourses doit correspondre avec ceux des lignes directrices institutionnelles. Cependant, aucun soutien ne sera offert pour les avantages destinés aux stagiaires d'été, aux étudiants de premier cycle, aux étudiants diplômés et/ou aux détenteurs d'une bourse postdoctorale.

c. Matériel de recherche (comprenant l'entretien et les installations)

Les demandes budgétaires liées à de l'équipement et/ou à des services de recherche qui dépassent une *somme cumulative* de 25 000 \$ sur une période de trois ans **ne seront pas acceptées**.

Le matériel de recherche comprend tout objet (ou ensemble d'objets liés entre eux et constituant un système) respectant les trois (3) conditions suivantes :

- ce sont des biens tangibles dont on ne peut se passer;

- leur durée de vie utile est de plus d'un (1) an;
- ils valent au moins 2 000 \$.

Par exemple : Un ordinateur portable valant moins de 2 000 \$ serait classé dans la catégorie « matériel et fournitures » malgré le fait qu'il s'agisse d'un article tangible dont on ne peut se passer et d'une durée de vie utile de plus d'un an.

Il faut fournir des estimations de coûts pour les appareils ou contrats de service qui dépassent 10 000 \$.

Subdivisez et justifiez les articles demandés. Donnez les détails nécessaires, y compris le modèle, le fabricant, le prix et les taxes applicables. De plus, pour les coûts d'entretien et (ou) de matériels sur la liste, indiquez :

- la disponibilité et l'état de matériels semblables;
- la durée anticipée d'utilisation;
- les raisons du choix d'un type, modèle ou marché de services précis comparativement à d'autres solutions;
- le cas échéant, la nécessité de la mise à niveau de matériels actuels ou l'amélioration des marchés de services actuels

Dans le cas de matériels ou de marchés de service valant plus de 5 000 \$, veuillez joindre au moins une (1) estimation de coûts.

d. Animaux de laboratoire

Inscrivez les espèces qui seront utilisées et justifiez la taille de l'échantillon avec des calculs s'il vous est possible de le faire.

Fournissez une estimation des coûts liés à l'approvisionnement, à la reproduction, à l'hébergement et à l'alimentation, et, **si possible**, remettez un exemplaire du document des coûts normalisés de l'institution pour ces tâches, car ceux-ci varient d'un endroit à l'autre.

e. Matériel et fournitures

Fournissez des détails spécifiques sur et/ou expliquez la pertinence d'articles importants (p. ex. coûts liés à l'achat de cellules souches, de cellules primaires, estimations globales de l'utilisation d'articles jetables, y compris des réactifs, des trousseaux, etc.). Ne vous contentez pas d'énumérer une liste.

f. Paiement des sujets de l'étude

La FMC et l'APC autorisent un remboursement raisonnable et bien justifié pour les déplacements, le stationnement, la garde d'enfants, les honoraires et tout autre élément pouvant réduire les obstacles à la participation.

g. Divers

Justifiez et expliquez chaque élément de la liste.

h. Marchés des services

Justifiez et expliquez chaque élément de la liste (p. ex. temps consacré à la biostatistique, services de protéomique, lavage de matériel en verre, accès à des bases de données administratives, etc.).

i. Déplacements

Il est possible de demander jusqu'à 2 000 \$ par année pour des frais de transport à des conférences et à d'autres rencontres universitaires. Justifiez chaque activité et donnez une courte explication des liens de chacune avec la recherche proposée. Le but et le coût estimé (jusqu'à un maximum de 2 000 \$ chaque année) des déplacements doivent être mentionnés.

j. Contribution financière d'autres sources (le cas échéant)

Donnez une courte explication de toutes les contributions financières (et non en nature) provenant d'autres sources (le cas échéant).

Coordonnées:

Département de recherche
Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada
222, rue Queen, bureau 1402
Ottawa (Ontario) K1P 5V9
Téléphone: (613) 691-4041
Télécopieur: (613) 569-3278
Courriel: research@hsf.ca
Site Web: www.hsf.ca/research

Programmes de recherche nationaux
L'Association pulmonaire du Canada
1750, rue Courtwood, bureau 300
Ottawa (Ontario) K2C 2B5
Téléphone: 613-569-6411, ext. 262
Télécopieur: 613-569-8860
Courriel: research@lung.ca
Site Web: http://lung.ca/about-propos/research-recherches_e.php